

# PROFIL de Baignade

2015



Abrogation progressive depuis 2008

# LAC CHAMBON - Plage Murol

## QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU

Directive 76/160/CEE (moyenne annuelle des concentrations bactériologiques) :

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Plage Murol	B	C	B	B	A	A	A	A	A	B	A	B	A	A	B	B	B	A	A	B

A : « eau de bonne qualité » - B : « eau de qualité moyenne » - C : « eau pouvant être momentanément polluée » - D : « eau de mauvaise qualité »

Directive 2006/7/CE (moyenne et écart type des concentrations bactériologiques sur 4 années) :

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Plage Murol	BON	BON	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC

EXC : « excellente qualité » - BON : « bonne qualité » - SUF : « qualité suffisante » - INS : « qualité insuffisante »

Simulations de classement (classement officiel selon cette Directive à partir de 2012)

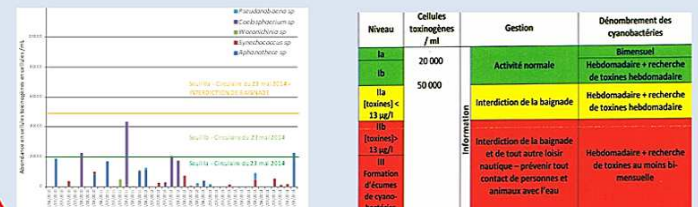
La qualité bactériologique de l'eau de baignade de la plage Murol est « excellente » selon la directive 2006/7/CE depuis 2000

NB : *Escherichia coli* (*E. coli*) est une bactérie de la flore digestive des mammifères, sa présence n'est pas dangereuse par elle-même mais témoigne d'une pollution microbologique de l'eau avec possible présence de bactéries, virus et parasites pathogènes (principaux risques : gastro-entérites et troubles ORL).

## CYANOBACTERIES



Des cyanobactéries potentiellement toxigènes sont présentes sur le lac Chambon mais les concentrations ne dépassent pas les valeurs seuils de l'arrêt du 23 mai 2014 sur la plage de Murol.



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, les seuils sont applicables non plus sur l'abondance totale en cyanobactéries mais sur le nombre de cellules toxigènes. La baignade sera fermée dès que les dénombrements en cyanobactéries seront supérieurs à 50 000 cell/ml de cellules toxigènes (circulaire DGS/EA4/2014/166 du 23 mai 2014).

NB : Les cyanobactéries sont des microorganismes photosynthétiques pouvant produire des toxines. De nombreuses espèces sont recensées, et seulement quelques unes sont actuellement reconnues comme étant productrices de toxines.

## LA ZONE DE Baignade



Département : Puy de Dôme  
Surveillance : Oui

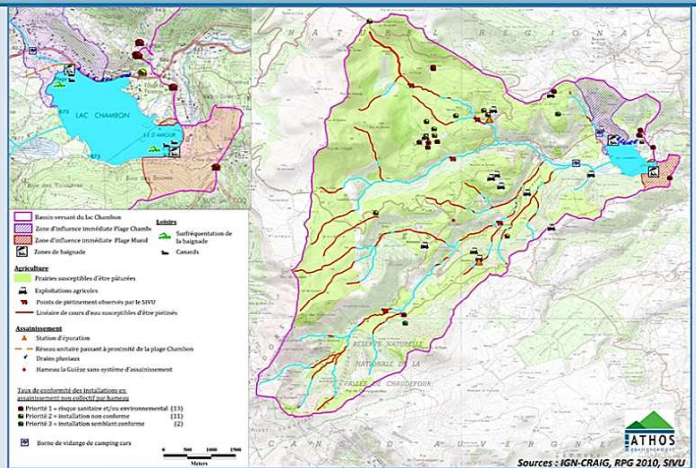
Période officielle d'ouverture : 1<sup>er</sup> juillet - 31 août

Heure de surveillance : 11h - 18h du lundi au samedi

Autres activités sur le lac : Pédalos, canoë et pêche

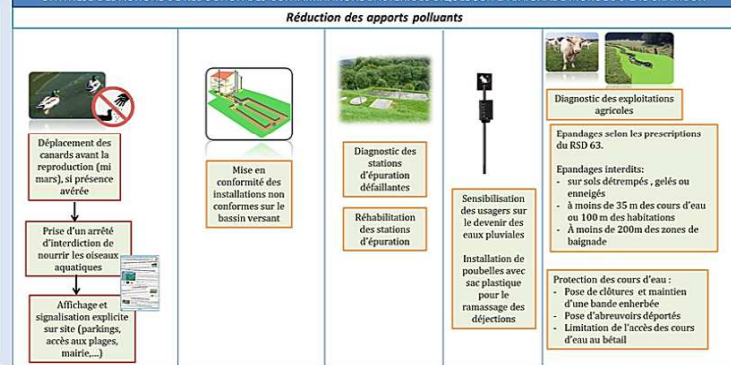
Nom de la baignade : Plage Murol, lac Chambon  
Commune : Murol  
Région : Auvergne

## CARTE DE SITUATION

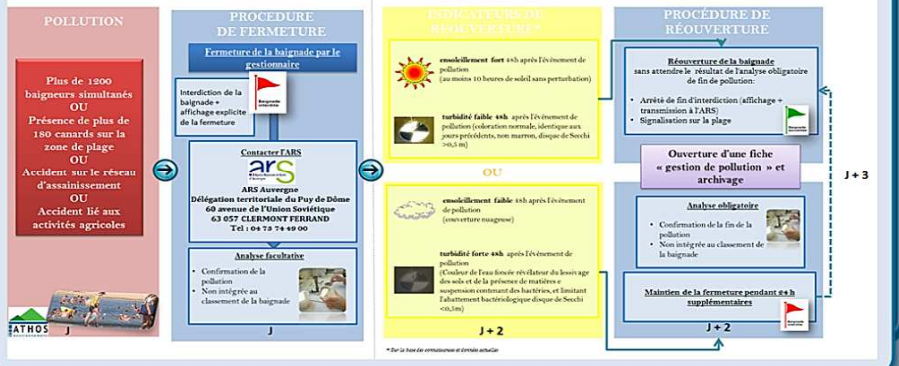


## PLANS D'ACTION : pollutions bactériologiques

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES CONTAMINATIONS BACTÉRIOLOGIQUES SUR LA Baignade MUROL DU LAC CHAMBON

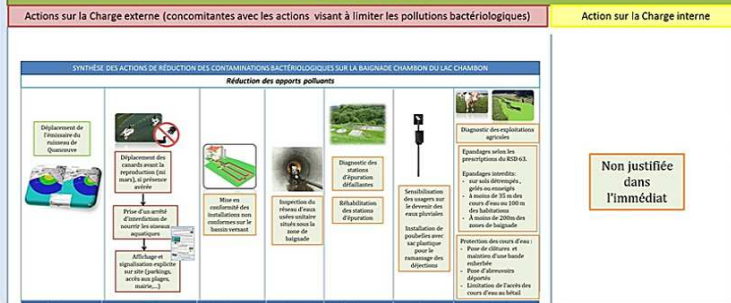


## MESURES DE GESTION ACTIVE



## PLANS D'ACTION : proliférations de cyanobactéries

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES PROLIFÉRATIONS DE CYANOBACTÉRIES SUR LE LAC CHAMBON



En cas de problème constaté (pollution, détérioration,...) : s'adresser à la mairie de Murol au 04.73.88.60.67